Sos Disparu(e)s- Sos Di

Collectif	المفقودون Ru Disparus
des	ei USPARI DISPARI
familles	Micrary intraction
de	DISPARIOE
disparu(e)s	ال فقودون Distarus
en	بَ وَكُاكِمُ Dicor الدينة ودون
Algérie	السفةودون NisrARUS

REVUE DE PRESSE Novembre 2012

TABLE DES MATIERES

Algérie Focus, 1 ^{er} novembre 2012, Les familles de disparus réunies pour le 58 ^{ème} anniversaire de la Révolution algérienne
TSA, 1 ^{er} novembre 2012, Elles réclament la vérité sur le sort de leurs proches. Les familles de disparus manifestent à Alger4
L'Expression, 3 novembre 2012, Les familles de disparus se rassemblent à Alger5
El Watan, 6 novembre 2012, Un avocat stagiaire de Sidi Bel Abbès doit s'expliquer sur sa religion6
RFI, 9 novembre 2012, En Algérie, un militant des droits de l'homme tente de faire la lumière sur la «décennie noire»8
El Watan, 14 novembre 2012, L'affaire Benbrahim fait réagir Amnesty International : Les autorités appelées à protéger les militants9
El Watan, 15 novembre 2012, Suspension du stage d'un avocat pour «doute» sur sa foi. Une «première», selon Me Benissad11
El Watan, 15 novembre 2012, Des ONG demandent l'évocation de la question des droits de l'homme12
El Watan, 18 novembre 2012, Un séminaire sur les victimes des années 1990. La vérité, rien que la vérité13
Libération, 18 novembre 2012, Le combat de Mohamed Smaïn contre les milices algériennes14
El Watan, 19 novembre 2012, Séminaire sur les victimes du terrorisme et disparitions forcées. La vérité sans vengeance

Algérie Focus, 1^{er} novembre 2012, Les familles de disparus réunies pour le 58^{ème} anniversaire de la Révolution algérienne

Sos Disparu(e)s et le Collectif des Familles de Disparus en Algérie (CFDA) se sont rassemblés en ce 1er novembre 2012 depuis 10h00 en face de la Grande Poste à Alger à l'occasion du 58ème anniversaire du déclenchement de la Révolution.

« Depuis de longues années, les familles de disparus mènent une lutte inlassable pour découvrir la vérité sur le sort de leurs proches disparus. Les familles continuent courageusement de demander la Vérité et la Justice pour que la lumière soit faite sur les disparus. », précise un communiqué des deux associations qui se réunissent aujourd'hui pour la mémoire des disparus d'Algérie.

Pour que ce 58ème anniversaire les familles de disparues, commémorent leurs morts mais demandent également la vérité sur ce qui est arrivé à leurs proches jamais retrouvés. Leur combat dure depuis 50 ans, et durera encore jusqu'à l'obtention de leur droit de savoir, estiment les associations.

« Au même titre que l'accès à l'indépendance et à la liberté constitua une véritable lutte nationale, l'établissement de la Vérité et de la Justice réclamée par les familles de disparus, représente aussi un enjeu national. Tant que cette demande sera ignorée par les autorités algériennes, et le droit international bafoué, l'Algérie ne pourra accéder pleinement à un Etat de droit. »

Amina Boumazza

TSA, 1^{er} novembre 2012, Elles réclament la vérité sur le sort de leurs proches. Les familles de disparus manifestent à Alger

Quelques dizaines de membres de familles de disparus, ainsi que des militants des droits de l'Homme, se sont rassemblés ce jeudi 1er novembre devant la Grande-Poste, à Alger, pour célébrer à leur manière le 58e anniversaire du déclenchement de la révolution et réclamer la vérité sur le sort de leurs proches.

« Justice internationale », « Croyants, regardez, les disparus se comptent par milliers », « Pinochets de notre pays, où avez-vous emmené nos enfants ? » scandaient-ils en brandissant les portraits de leurs proches. « La plupart de ces mamans ont fait la guerre de libération et voici comment on les récompense », indique Hacène Ferhati, de SOS disparus.

Le dispositif sécuritaire était moins important que d'habitude. « Les agents sont venus 45 minutes après le début de notre manifestation », ajoute M. Ferhati.

L'Expression, 3 novembre 2012, Les familles de disparus se rassemblent à Alger

«On veut la vérité pour faire notre deuil»

Des dizaines de familles de disparus ont organisé, avant-hier, un rassemblement au niveau de la Grande-Poste à Alger, à l'occasion du 58e anniversaire du déclenchement de la révolution du 1er Novembre 1954.

Les manifestants qui ont répondu à l'appel par l'association SOS Disparus ont brandi des pancartes et des portraits des victimes de disparitions forcées et scandé des slogans pour exiger la vérité et la justice.

«Elles étaient une soixantaine de familles de disparus, ainsi que des militants des droits de l'homme, des associations et même des chômeurs qui se sont rassemblés pour célébrer à leur manière le 1er Novembre», a indiqué Hacène Ferhati, frère d'un disparu et membre fondateur du collectif SOS Disparus. Le même responsable a ajouté que les protestataires réclament «haut et fort» la vérité sur le sort de «nos proches disparus» et des «réponses pour qu'on puisse vivre normalement et faire le deuil afin de retrouver la paix».

M.Ferhati ajoute: «On sait très bien qu'il y a des disparus qui sont toujours en vie alors on demande de nous donner les adresses de nos proches en vie.»

Il déplore que le gouvernement ne prenne pas en considération leur demande.

M.Ferhati rappelle également, le combat des familles victimes de disparitions forcées pour «découvrir la vérité sur le sort de leurs proches».

«Les familles des victimes ne se sont jamais résignées et elles n'ont jamais cessé de mener des combats pour retrouver leurs parents disparus», a-t-il encore souligné.

Cela étant, le choix des familles des disparus de manifester le jour de la célébration du 58e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération porte une symbolique à part.

«Les familles, les mères et les pères des disparus ont pratiquement tous participé à la guerre de libération», a tenu à souligner M.Ferhati.

«Alors que partout l'on fête cette année le cinquantenaire de l'Indépendance de l'Algérie voici comment on récompense ces vieux et vieilles qui ont libéré l'Algérie... et qui ont vu leurs enfants disparaître dans leur Algérie indépendante», conclut-il. Dommage...

Ilhem TERKI

El Watan, 6 novembre 2012, Un avocat stagiaire de Sidi Bel Abbès doit s'expliquer sur sa religion

Que se passe-t-il au bâtonnat de Sidi Bel Abbès ? Un avocat stagiaire, Youcef Benbrahim, dit être « victime d'un abus de la part du bâtonnier, Mohamed Othmani ». Ce dernier, affirme que « la confession du stagiaire doit être connue ». Explications

Youcef Benbrahim, 26 ans, est un avocat stagiaire. Il suit les cours chaque jeudi au tribunal de Sidi Bel Abbès. Il est défenseur des droits de l'Homme. Il est membre de l'organisation non gouvernementale Amnesty international.

Le 27 septembre dernier, un rassemblement a été organisé par les avocats de la ville, pour dénoncer un film américain offensant le Prophète de l'Islam Mohamed. Mais l'avocat stagiaire ne veut pas y prendre part et préfère rester en retrait. « Je me trouvais sur les escaliers qui mènent au tribunal. Soudainement, un avocat membre du bâtonnat se dirige vers moi. Il demande mon nom et me signifie que mon stage est suspendu », affirme Youcef Benbrahim, dans un courrier qui nous a été adressé.

« L'après-midi de la même journée, je me dirigeais par route à Oran (80 km au nord de Sidi Bel Abbès). Je reçois un appel téléphonique de la part de la secrétaire du bâtonnier, maître Othmani Mohamed. Elle m'informe qu'il désire me voir. Je décide de lui téléphoner une fois arrivé à Oran pour montrer que je suis bel et bien dans cette ville et lui démontrer que je suis dans l'impossibilité physique de répondre à cette convocation. Le lendemain, je me présente au bureau du bâtonnier, mais il était absent. Je demande à sa secrétaire des éclaircissements au sujet de ma convocation. Elle m'indique qu'il y eu réunion du bâtonnat et qu'une décision a été prise pour suspendre mon stage, tout en ajoutant que je recevrais un écrit », relate M. Benbrahim.

Et de poursuivre : « Je me suis présenté chez maître Lacarne Mohamed Redouane, membre du bâtonnat et responsable de la formation des avocats stagiaires. Il me confirme que durant la réunion de bâtonnat qui s'est tenue l'après midi du jeudi 27 septembre 2012, une affaire me concernant a été débattue, mais aucune décision n'a été prise jusqu'à ce qu'une commission puisse m'entendre. Je me suis présenté chez maître Othmani pour demander des explications. Je lui précise qu'il est le bâtonnier et en lui soulignant que je ne comprenais pas qu'une telle instance ne respecte pas les bases du débat contradictoire. Il a refusé de discuter et il demande à sa secrétaire d'écrire de suite la décision de suspension de mon stage ».

L'avocat stagiaire informe par la suite maître Mekkidèche, auprès duquel il effectue le stage. « Il me dit qu'il ne peut rien faire avant que l'écrit ne soit rédigé. J'appelle donc la secrétaire du bâtonnier et elle me dit que l'écrit sera remis au responsable du stage », raconte le stagiaire. Dans le même récit, il ajoute que « le 04 novembre 2012, alors que je participais à des travaux du stage d'avocat, le bâtonnier se présente au TD et dit à l'enseignant qu'une personne doit sortir, car elle a été exclue mais est présente aujourd'hui. J'ai alors demandé au bâtonnier de m'adresser un écrit concernant ma situation. Il me répond avec arrogance et me dit ' vous pouvez dire adieu à ce stage et au métier d'avocat qui vous est interdit ».

Youcef Benbrahim considère cette suspension arbitraire du stage comme une sanction allant à l'encontre de son militantisme avec Amnesty International et celui en faveur des droits humains. « Aucun écrit ne m'a été envoyé. Cette décision a été prise en dehors de tout cadre règlementaire et sans ma comparution devant le conseil de discipline », précise-t-il.

Contacté, Mr Mohamed Othmani, le bâtonnier de Sidi Bel Abbès, donne sa version : « Nous n'avons pas mis fin au stage de Youcef Benbrahim. Mais j'ai jugé que je devais éclaircir un point très important en rapport avec la religion. Est-il est chrétien ou musulman ? ». Selon le bâtonnier, « effectivement, le 27 septembre 2012, un sin-in a été organisé en preuve de soutien au Prophète. Tous les avocats se sont rassemblés, sauf Youcef Benbrahim. Donc, s'il est musulman, pourquoi n'a-t-il pas rejoint le mouvement de protestation. S'il n'est pas de confession musulmane,

nous rencontrons un problème, car les avocats prêtent serment sur le Coran. Et s'il prête serment sur le livre sacré, et qu'en réalité il n'est pas musulman, il y a une contradiction ». « Je connais les libertés et ses limites. Nous aussi on peut écrire des articles. Ecrivez ce que vous voulez », nous répond-il.

Mehdi Bsikri

RFI, 9 novembre 2012, En Algérie, un militant des droits de l'homme tente de faire la lumière sur la «décennie noire» »

La décennie noire en Algérie, période qui suit la dissolution du Front islamique du salut en 1992, a engendré plus de 60 000 morts. À l'époque, le pouvoir arme des milices pour lutter contre les maquisards islamistes, mais ces milices sèment la terreur parmi les populations civiles. À Relizane, au sud-ouest d'Alger, cette milice est dirigée par deux frères : Abdelkader Mohamed et Hocine Mohamed. En 1998, le militant des droits de l'homme Mohamed Smaïn met au jour des charniers et dénonce les deux frères qui s'enfuient alors en France, à Nîmes. Une plainte est déposée et les deux frères sont mis en examen pour actes de torture et barbarie, en 2004. Mais depuis, l'affaire semble bloquée, et la ligue algérienne des droits de l'homme dénonce l'implication des pouvoirs politiques.

À Relizane, la Ligue algérienne des droits de l'homme a recensé au moins 220 cas de disparus, victimes de la milice.

« C'est une milice qui était aidée par le pouvoir, explique Mohamed Smaïn, militant des droits de l'homme à Relizane, qui a été parrainée par les services de sécurité, et qui avait le droit de vie ou de mort sur n'importe quel citoyen, et quelle que soit sa fonction ».

Des rescapés ont formellement mis en cause les frères Mohamed, et les familles des disparus ont déposé plainte devant la justice algérienne. « On a fait tout notre possible pour coincer ces deux miliciens devant la justice algérienne, confie-t-il. Mais hélas ! On n'a pas pu, parce que c'était des gens qui étaient protégés par le pouvoir. Et à ce jour nous avons toujours des responsables fautifs, qui sont toujours responsables de cette tragédie en Algérie ».

Une procédure a donc été engagée en France, à Nîmes, là où vivent désormais les deux frères. Ils sont mis en examen pour actes de torture et barbarie en 2004. « On croyait en une justice universelle, déplore Mohamed Smaïn. On avait une espérance quand l'instruction a été faite et qu'une demande de traduction des intéressés devant une cour d'assises a été instaurée. Quand le juge d'instruction clôt un dossier, il le transmet au parquet. Le parquet n'est pas souverain. Donc, le dossier est bloqué. Ce n'est pas un dossier qui a été classé, ce n'est pas un non-lieu qui a été annoncé à l'encontre des intéressés. Mais c'est un dossier qui est bloqué par l'administration judiciaire ».

Mohamed Smaïn, avec l'aide de la FIDH, demande le renvoi des deux frères devant la cour d'assises. Un acte de justice indispensable pour les familles des disparus.

El Watan, 14 novembre 2012, L'affaire Benbrahim fait réagir Amnesty International : Les autorités appelées à protéger les militants



Amnesty International est très préoccupée par la nouvelle de la suspension du stage d'avocat de Youcef Benbrahim, vice-président d'Amnesty International Algérie et avocat stagiaire au barreau de Sidi Bel Abbès, après que celui-ci ait été informé oralement de cette décision», pouvait-on lire, hier, dans une déclaration rendue publique.

«Youcef Benbrahim n'a ni été convoqué devant un conseil de discipline ni reçu de décision écrite lui notifiant la suspension de son stage», précise Amnesty. L'ONG «craint que la suspension de son stage, si elle a effectivement eu lieu, ne soit liée à ses activités de militant des droits humains au sein d'Amnesty International et à ses convictions».

Les faits remontent au 27 septembre dernier, «suite à une manifestation devant le tribunal de Sidi Bel Abbès contre le film polémique et considéré comme offensant par de nombreux musulmans, L'Innocence des musulmans». «Youcef Benbrahim a été interpellé par un avocat membre du bâtonnat alors qu'il parlait au téléphone avec un ami au sujet de cette manifestation. Cet avocat lui aurait demandé son nom et l'aurait informé de la suspension de son stage. M. Benbrahim a avisé Amnesty International lorsqu'il s'est rendu au bureau du bâtonnier de Sidi Bel Abbès le 2 octobre. Après une brève discussion, ce dernier lui a demandé de sortir et a instruit sa secrétaire de rédiger la décision de suspension du stage de Youcef Benbrahim», écrit Amnesty.

L'ONG indique que «le bâtonnier aurait affirmé qu'il est question de la religion de Youcef Benbrahim, et qu'il aurait des doutes sur le fait que M. Benbrahim soit musulman, car il aurait refusé de participer au sit-in devant le tribunal de Sidi Bel Abbès contre le film. De telles déclarations, si elles étaient avérées, seraient extrêmement préoccupantes. En vertu du pacte international relatif aux droits civils et politiques ratifié par l'Algérie, toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion». Amnesty International demande «la clarification immédiate de la situation de Youcef Benbrahim au regard de son stage d'avocat.

Si M. Benbrahim est soupçonné d'avoir manqué aux règles de conduite professionnelle ou à la déontologie de la profession d'avocat, il doit faire l'objet d'une procédure disciplinaire. Les motifs de cette procédure doivent lui être communiqués clairement, et toute décision prise contre lui doit être susceptible de recours devant un organe judiciaire indépendant». Amnesty International appelle «également les autorités algériennes à prendre des mesures afin de s'assurer que les militants des droits humains ne fassent pas l'objet d'intimidations ou de

harcèlement ; et qu'ils puissent exercer leurs droits à la liberté d'expression et d'association sans entraves ni crainte de représailles».

Mehdi Bsikri

El Watan, 15 novembre 2012, Suspension du stage d'un avocat pour «doute» sur sa foi. Une «première», selon Me Benissad

« La religion d'un avocat n'a jamais été prise en compte ou évoquée.» A la connaissance de maître Noureddine Benissad, avocat et président de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH), foi et prestation de serment n'ont jamais été un problème pour des milliers d'avocats assermentés.

Pourtant, un jeune avocat stagiaire de Sidi Bel Abbès, Youcef Benbrahim, s'est vu suspendre par le bâtonnat pour ne pas avoir assisté à un sit-in de protestation contre le film L'Innocence des musulmans.

Cette vidéo, diffusée sur Youtube au mois de septembre dernier, avait provoqué dans le monde arabo-musulman des vagues d'indignation et des manifestations violentes. «Selon les déclarations des deux parties relayées par la presse, cette suspension est due à un "doute" quant à la religion pratiquée par le stagiaire, que l'on soupçonne de ne pas être musulman, et qui de ce fait ne pourrait pas prêter serment sur le Coran», s'indigne Me Benissad.

Ce qui serait une «première» dans les annales de la corporation. «Je n'ai jamais entendu de tel précédent, et jamais, depuis plus de 25 ans que j'exerce ce métier, eu vent de distinction ou autres spécificités liées à la foi des avocats, qui n'est d'ailleurs jamais précisée», affirme-t-il. La seule raison qui peut justifier une suspension est une faute professionnelle. «Ces fautes sont définies par les textes régissant la profession d'avocat et par le règlement intérieur», explique Me Benissad. Et l'expression d'un refus ou d'une opinion ou la pratique d'un autre culte ne relève pas de ces cas de figure, «mais relève des libertés individuelles».

D'autant plus que, selon l'avocat stagiaire suspendu, cette décision n'aurait pas suivi les procédures dictées par les textes réglementaires. «Même si faute professionnelle il y a, l'avocat incriminé doit impérativement passer devant la commission de discipline et doit se voir formellement notifié par écrit de ce qu'on lui reproche exactement. De même, celui-ci peut se défendre et faire appel à un autre avocat. Mais dans ce cas précis, des personnes qui se battent pour le respect du droit à la défense ne l'appliquent pas et jouent aux directeurs de conscience arbitrairement», s'étonne Me Benissad.

Ce dernier estime d'ailleurs que cette suspension n'a d'autre motif que les activités de défense des droits de l'homme de l'avocat stagiaire. Par ailleurs, l'ordre des avocats, organisateur de cette manifestation de «protestation», «outrepasse ses prérogatives, qui sont l'organisation et la défense de la corporation, et non pas l'organisation de ce type de mouvement», estime-t-il.

G. L.

El Watan, 15 novembre 2012, Des ONG demandent l'évocation de la question des droits de l'homme

Réunis en Italie entre le 5 et le 11 novembre, des représentants de la société civile indépendante algérienne, à l'invitation du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'homme (Remdh), d'ARCI-ARCS et de la Plateforme des ONG italiennes au Moyen-Orient et en Méditerranée, ont appelé le gouvernement italien à soulever la question du respect des conventions internationales relatives aux droits de l'homme dans ses relations avec l'Algérie, en vue du sommet algéro-italien en cours à Alger.

Le collectif d'ONG algériennes, composé du Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA), la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH), le Syndicat national autonome du personnel de l'administration publique (Snapap), le Réseau des avocats pour la défense des droits de l'homme (RADDH) et l'association Agir pour le changement démocratique en Algérie (ACDA), a été reçu par différentes instances dont la commission des droits de l'homme du Sénat italien, l'unité droits de l'homme et l'unité Maghreb de la direction générale pour les affaires politiques et de sécurité du ministère des Affaires étrangères, en sus des partis politiques, syndicats et ONG italiennes.

«La délégation a rappelé que les questions du respect des droits de l'homme, y compris l'égalité hommes-femmes, et des réformes démocratiques doivent également être incluses de manière prioritaire dans les négociations en cours pour l'adoption d'un plan d'action dans le cadre de la nouvelle politique européenne de voisinage (PEV) sur la base de progrès tangibles vers une «une démocratie solide et durable», comme définie dans la PEV révisée.

R. P.

El Watan, 18 novembre 2012, Un séminaire sur les victimes des années 1990. La vérité, rien que la vérité...

Des militants des droits humains venus d'Amérique latine, dont les pays ont été parmi les premiers à instaurer des commissions «vérite et justice», ont apporté leurs témoignages.

Un important séminaire s'est tenu hier sur les hauteurs d'Alger sur le thème : «La recherche de la vérité et la lutte de la société civile». Ce séminaire a été organisé à l'initiative de la Coalition d'associations des victimes du terrorisme et des disparitions forcées, coalition qui regroupe le Collectif des familles de disparu(e)s en Algérie (CFDA), l'association Djazaïrouna et l'association Somoud.

Les organisateurs n'ont pas souhaité que nous divulguions le lieu de cette rencontre, et ce, afin de déjouer d'éventuelles pressions des autorités. Plusieurs communications de qualité étaient au menu de ce conclave, à commencer par celle de l'éminent juriste Madjid Benchikh, professeur de droit international et ancien président de la section d'Amnesty International à Alger, qui héritera de la charge d'introduire le sujet. «Le titre de ce séminaire est très significatif. C'est le cri de toutes les familles des victimes des disparitions forcées et des victimes du terrorisme. C'est ce que le pouvoir appelle "la tragédie nationale" pour envelopper l'ensemble des drames qui ont émaillé cette décennie», dit-il d'emblée, avant d'ajouter : «Les familles sont confrontées à de grandes difficultés face au pouvoir politique, à l'administration, parfois aussi face à la société, dans leur recherche de la vérité sur le sort de leurs enfants (...) Tout concourt pour créer des obstacles à cette quête de vérité.»

Et de saluer le remarquable travail des associations qui militent pour faire toute la lumière sur cette séquence tragique de notre histoire. «Cette lutte, c'est comme des petits ruisseaux qui forment un grand fleuve. Nous espérons arriver ainsi à arracher la vérité. Il en est de cette quête comme de la lutte pour les libertés et les droits humains : c'est quelque chose qui ne se donne pas !», martèle-t-il. L'intervention liminaire du professeur Benchikh sera suivie par celles de Cherifa Keddar, présidente de Djazaïrouna, et Nassera Dutour, porte-parole du CFDA. La suite de la matinée a été consacrée aux témoignages extrêmement édifiants de deux militantes des droits humains venues d'Amérique latine, et dont les pays ont été parmi les premiers à instaurer des commissions «vérité et justice» après avoir subi dans leur chair les affres de la dictature militaire.

Claudia Josi évoquera, en l'occurrence, l'expérience péruvienne en matière de recherche de la vérité, tandis que Ruth Llanos parlera, quant à elle, du très instructif cas bolivien.

La session de l'après-midi a été dédiée à l'examen des aspects juridiques et scientifiques de la recherche de la vérité dans un contexte de violence politique. Amine Sidhoum, coordinateur du Réseau des avocats pour la défense des droits de l'homme (RADDH), a fait, à ce titre, un focus sur «les obstacles de la justice à la recherche de la vérité». Au programme également une communication de l'anthropologue Tania Delabarde qui est intervenue par vidéo-conférence sur le thème : «La recherche de la vérité par les méthodes scientifiques». Pour sa part, Karima Benoune, professeur de droit international à l'université de Californie, s'est penchée sur la question de la vérité dans son rapport au travail de mémoire et de documentation.

A noter enfin le témoignage saisissant d'une mère d'un disparu, Mme Fatma-Zohra Boucherf.

Un séminaire des plus denses, donc – vous l'aurez compris –, et sur lequel nous reviendrons avec de plus amples développements dans notre prochaine édition.

M. B.

Libération, 18 novembre 2012, Le combat de Mohamed Smain contre les milices algériennes



PORTRAIT Le militant des droits de l'homme en Algérie a dénoncé les exactions d'un «escadron de la mort» à Relizane dans les années 1990. L'enquête judiciaire menée en France est sur le point d'être bouclée.

Par FABRICE TASSEL

Difficile d'imaginer que ce septuagénaire un peu voûté est à l'origine de ce qui sera, un jour peut-être, le premier procès des Groupes de légitime défense (GLD). Ces milices algériennes sont des groupes de citoyens armés qui terrorisèrent la population civile dans les années 90. Des exactions menées en parallèle de leur mission de lutte contre les militants islamistes après l'annulation, par l'armée, des élections nationales que le FIS était en passe de remporter en décembre 1991. Mohamed Smaïn, 71 ans (photo), fut le premier à dénoncer les crimes commis par les miliciens de Relizane, une grosse bourgade de 20 000 habitants située au sud-ouest d'Alger.

NOTRE ENQUÊTE Les charniers hantés de Relizane

C'était il y a quatorze ans. Depuis sa première plainte, la justice algérienne est restée immobile. En France, en revanche, une enquête a été ouverte en 2001 en raison de la présence à Nîmes des frères Mohammed, deux membres du GLD de Relizane. Les deux hommes ont été mis en examen, des témoins ont été entendus. En septembre, des rumeurs insistantes laissaient entendre que le parquet de Nîmes était enfin prêt à rendre son réquisitoire et, probablement, renvoyer les frères Mohammed devant un tribunal. Deux mois plus tard, la situation n'a pas évolué, et Robert Gelli, le procureur de la capitale gardoise, est sur le point de prendre des fonctions identiques au parquet de Nanterre. S'il quitte Nîmes sans avoir pris de décision, c'est l'assurance pour le dossier de prendre encore un an - minimum - de retard.

Un dossier sensible en Algérie

Alors Mohamed Smaïn continue son combat, soutenu par la Fédération internationale des droits de l'homme dont il est le représentant à Relizane depuis 1988. Début novembre, il a passé trois jours à Paris pour raconter, inlassablement, son histoire et celle des familles des deux cents victimes découvertes dans des charniers en 1998. A l'origine, ce séjour avait été programmé en juillet. Mais la veille de son départ, Mohamed Smaïn avait été interpellé et placé en détention pendant dix-neuf jours. Une décision opportune puisqu'elle matérialisait une condamnation pour «dénonciation de crimes imaginaires» remontant à 2001. Une décision témoignant de la sensibilité du dossier en Algérie et de la volonté toujours tenace du pouvoir de museler le militant.

Mais Mohamed Smaïn ne semble pas traumatisé par ces trois semaines de détention, mis à part par la nourriture «qu'on ne donnerait pas à un chien», et par l'exiguïté de sa cellule, une quinzaine de mètres carrés pour trente-deux personnes. L'essentiel reste «ces dizaines de plaintes déposées en Algérie en vain, et ces lois qu'on piétine, qu'on bafoue». On lui demande par quel miracle il n'a pas fait partie de ces deux cents victimes: «Parce que même mes ennemis me respectent. J'ai toujours mené une vie honnête, cela se sait.»

«Nous sommes devenus pires que les terroristes»

Smaïn a grandi dans le même quartier que Mohamed Fergane, l'ancien maire de Relizane et patron de facto de la milice locale, qui n'a pas été inquiété par la justice française faute d'un accord de son homologue algérienne pour l'exécution d'une commission rogatoire internationale qui aurait permis aux enquêteurs français de se rendre en Algérie. «A l'époque, si Fergane regardait quelqu'un un peu longuement, cette personne avait intérêt à déménager», se souvient Smaïn. L'homme se dit persuadé que son nom a dû circuler parmi les cibles possibles, mais qu'il a bénéficié de ses anciennes relations avec plusieurs membres du commandement local.

C'est même une de ses relations qui lui a appris l'existence des exactions et des charniers: «Nous sommes devenus pires que les terroristes, voilà ce que m'a dit un de ces hommes», se souvient Mohamed, fier de citer un général algérien qui lui aurait rendu hommage par ces mots: «Des Fergane, il y en a beaucoup, des Smaïn il y en a peu.» Mais le plus bel hommage que Smaïn, qui tient maintenant une pizzeria à Relizane, recevrait serait la tenue de ce procès à Nîmes, pour qu'enfin ce pan sombre et malconnu de l'histoire algérienne soit jugé.

El Watan, 19 novembre 2012, Séminaire sur les victimes du terrorisme et disparitions forcées. La vérité sans vengeance



Pour le professeur Madjid Benchikh, il ne s'agit pas d'ouvrir 100 000 enquêtes. Ce n'est pas une question de chiffres, mais de mesures politiques.

Belle image en soi que celle de Chérifa Keddar et Nassera Dutour unies pour la bonne cause. Les présidentes de Djazaïrouna et du Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), auxquelles s'est joint Somoud du défunt Ali Merabet, font front commun depuis 2006, à travers la coalition d'Associations des victimes du terrorisme et de disparitions forcées, pour faire face à l'amnésie imposée par la charte pour la paix et la réconciliation nationale (CPRN). Trois ONG emblématiques qui ont décidé de mutualiser leur capital lutte pour exiger que vérité et justice se manifestent, et que les émirs blanchis tous comme les agents de l'Etat amnistiés en bloc puissent rendre des comptes de leurs forfaits.

Dans une trentaine de pays qui ont vécu des traumatismes similaires, cela a été pris en charge par une commission «vérité et justice» (ou «vérité et réconciliation»). Sous nos latitudes, la réconciliation a été imposée par le haut. Depuis, toute velléité d'ouvrir l'épineux «dossier des années 1990» est passible de poursuites. D'où le mérite de ces associations qui font preuve d'un grand courage politique en proposant un «contre-récit» dans un contexte hautement verrouillé. Elles le font avec les moyens du bord, dans des conditions très difficiles, en multipliant séminaires, ateliers, manifs, rassemblements, commémorations, bravant les matraques des flics et l'hostilité d'une partie de la société qui voit d'un mauvais œil que l'on «exhume les vieux démons» de la «décennie noire». Pas facile, en effet, de reparler de «ça» dans l'Algérie «post-moussalaha».

Et c'est précisément pour questionner, de nouveau, ce passé si envahissant, et surtout si douloureux, que la coalition a tenu un séminaire samedi dernier quelque part à Alger (un lieu que nous ne pouvons préciser, à la demande des organisateurs) en remettant la quête de la vérité au cœur de l'équation. D'où le slogan de cette rencontre : «Nous voulons la vérité!» Et cet intitulé : «La recherche de la vérité et la lutte de la société civile.»

«Le pouvoir politique, premier obstacle à la vérité»

C'est le juriste Madjid Benchikh, professeur émérite, ancien président de la section-Algérie d'Amnesty International, qui met, le premier, les pieds dans le plat dans un exposé intitulé : «Les obstacles politiques à la recherche de la vérité en Algérie». Tout est dit dans le titre : pour le professeur Benchikh, «le premier obstacle à la recherche de la vérité, c'est le pouvoir politique».

Ce «nous voulons la vérité» résonne en lui comme un «cri». «Pour moi, ce cri exprime un énoncé très clair de ce que souhaitent les familles. Cela dit aussi toute la détermination de ces familles qui, malgré les difficultés, malgré le fait qu'on les frappe dans la rue, qu'on les empêche d'arborer les portraits de leurs enfants enlevés, tués, cachés, n'ont jamais renoncé à revendiquer la vérité.» L'ancien doyen de la faculté de droit d'Alger fera remarquer que cette problématique «se retrouve dans tous les pays qui ont connu une forte répression du fait d'un pouvoir autoritaire, comme ce fut le cas en Espagne, en Argentine ou au Chili».

Madjid Benchikh s'attachera ensuite à démonter méthodiquement les arguments de ceux qui soutiennent que la vérité serait impossible à établir dans les situations de violences massives. «Il faut répondre que la vérité est toujours possible. Quand il y a un fait, c'est ce fait en lui-même qui est la vérité. Il suffit de le chercher et de l'établir clairement. Le fait, ce sont les personnes victimes de disparitions forcées ou du terrorisme islamiste». Autre argument que récuse le juriste : celui qui veut que «la vérité [serait] impossible, car il y a des dizaines de milliers de victimes. Or, rétorque le professeur, il ne s'agit pas d'ouvrir 100 000 enquêtes, mais d'engager un processus de recherche de la vérité. Ce n'est pas une question de chiffres, mais de mesures politiques».

Et d'asséner : «On ne construit pas sur le mensonge», prévenant de l'effet boomerang que pourrait provoquer les drames refoulés et qui pourraient nous éclater à la figure à tout moment. «Il est important de savoir ce qui s'est passé, dans quelles conditions ont été effectuées les disparitions forcées, sous quel système. Pourquoi avons-nous vécu cette violence politique dans les années 1990 ? C'est parce que le système politique a des caractéristiques qui conduisent à la violence politique. Il faut donc une analyse claire des conditions politiques dans lesquelles cela s'est produit.» Madjid Benchikh glissera, au passage, cette importante nuance : «Que le pouvoir soit tranquille : il ne s'agit pas de se venger, mais de rendre justice à ces familles. Ce qui est attendu, c'est d'abord un changement de comportement à l'égard de ces familles. Il n'est plus tolérable de les tabasser. Il faut plutôt les aider à retrouver leur fils ou leur mari s'il est vivant, ou dire dans quelles conditions ils sont morts. C'est une question d'honnêteté.»

Tragédie sémantique

Le professeur Benchikh estime, en outre, qu'il ne faut pas attendre un changement de régime politique pour réclamer une commission pour la vérité et la justice. Le conférencier n'omet pas de lancer un appel aux partis politiques, aux associations, aux médias, pour soutenir cette revendication. «Certains partis considèrent qu'ouvrir cette page de notre histoire revient à mettre le doigt sur la plaie. Mais couvrir cette plaie, c'est la pérenniser.» Il préconise donc d'engager un processus de parole où toute vérité serait justement bonne à dire. «Pour guérir, il faut dire», martèle-t-il en insistant sur le fait qu'«il ne s'agit pas d'organiser la vengeance». «Les familles n'ont aucun désir de vengeance. Elles veulent juste la vérité afin de faire leur deuil.» Et de conclure : «On ne peut attendre qu'il y ait la démocratie pour engager ce processus. Il n'y a pas de démocratie sans vérité.»

Chérifa Keddar entame pour sa part son allocution en soulignant, à la suite de Madjid Benchikh, que «la vérité est le seul moyen pour les victimes des deux bords de faire leur deuil dignement». Elle dénonce le fait qu'«on offre l'impunité aux criminels et on impose le silence aux familles des victimes». Et de sérier toutes les pressions, les intimidations, subies par les familles des victimes des années 1990. Chérifa Keddar conteste la notion de «tragédie nationale» mise en avant dans la charte, et qui renvoie dos à dos criminels et victimes, estime-t-elle. «Il n'y a plus de criminels. Il n'y a plus de victimes. Personne n'est responsable. A croire que ces familles parlent de quelque chose d'imaginaire.» Pour elle, cette loi «instaure l'impunité et impose le déni du droit à la vérité». «Les indemnisations ne font que corroborer cette tendance», appuie-t-elle. «C'est une manière de corrompre les

victimes», argue la présidente de Djazaïrouna en indiquant qu'en fait d'indemnité, il serait plus juste de parler de «pension». «L'indemnité doit répondre au principe de réparation juste au préjudice subi et on ne peut l'assimiler à une pension symbolique», dit-elle.

Chérifa Keddar a mis l'accent, en outre, sur le travail de la coalition qui a œuvré, entre autres, à la rédaction d'une charte alternative intitulée : Charte pour la vérité, la paix et la justice. Le ton y est donné dès le préambule : «Le peuple algérien rappelle que l'Etat a le devoir de protéger ses citoyennes et ses citoyens et toute personne présente sur son territoire. Il estime nécessaire d'établir la responsabilité pénale des commanditaires, des instigateurs et des auteurs des violations graves des droits de l'homme, quel que soit leur statut. Par ailleurs, le peuple algérien exige que soit engagée la responsabilité de l'Etat pour les agissements de ceux de ses agents qui ont gravement violé les droits de l'homme.»

Chérifa Keddar a évoqué, par ailleurs, le remarquable travail documentaire effectué par son association en vue de recueillir un matériau qui serait mis, en temps voulu, à la disposition d'une «commission vérité» si celle-ci venait à être créée. «Nous avons les témoignages, les photos, les dates, les lieux. Nous avons fait un travail de fourmi. Et ce travail permettra de rétablir une partie de la vérité.»

De son côté, Nassera Dutour est revenue sur les temps forts qui ont jalonné le combat de SOS Disparus et du CFDA. «Nous voulons la vérité, mais nous voulons aussi la justice», dit-elle d'emblée en soulignant que «la vérité est l'un des piliers de la justice». Nassera Dutour raconte comment la charte pour la paix et la réconciliation nationale a sapé le moral des familles de disparus : «Il y avait une telle tristesse sur les visages. Nous étions comme des femmes battues. Nous avions reçu une grosse claque politique.» Elle se souvient aussi de l'acharnement contre les militants de SOS Disparus durant la campagne référendaire : «Avant l'adoption de la charte, nous avons mené campagne pour dénoncer cette charte, et cela nous a valu des menaces de mort. On a saccagé notre bureau. Si bien que nous avons été coupés dans notre élan.»

Pour apaiser les cœurs meurtris

Pour la fondatrice de SOS Disparus, «c'est la vérité qui permet d'apaiser les esprits. D'avoir le sourire. De pouvoir profiter des fêtes». L'arrivée de Bouteflika au pouvoir en 1999, les familles de disparus l'accueillent avec un slogan sur mesure, poursuit l'oratrice : «Ya raïs Bouteflika, walech khayef mel haqiqa (pourquoi Président avez-vous peur de la vérité ?) Elle se remémore l'autre claque reçue du même président lors de ce fameux meeting de la salle Harcha, en été 1999, au moment où il faisait campagne pour la concorde civile. Une mère de disparu l'interpelle publiquement et Bouteflika sort de ses gonds en s'écriant : «Mais ils ne sont pas dans ma poche !» «Il nous a traitées de pleureuses en disant : 'bahdaltouni', vous me faites honte dans le monde.» Pour Nassera Dutour, cette phrase assassine avait du bon : «Cela voulait dire que le monde entier avait entendu parler de nous.» Le même Bouteflika qui, ajoute-t-elle, «nous a présenté ses condoléances en nous disant : vos enfants sont morts, et le passé est mort. elli fat mate ! Nous lui rétorquons simplement : s'ils sont morts, alors, rendez nous les corps». Mme Dutour se félicite toutefois du fait que la cause des familles de disparus gagnait en reconnaissance au fil des années : «Toute la presse parlait de nous désormais. Pour nous, c'était important. Il fallait gagner la confiance des Algériens, car pour beaucoup, nous étions les familles des égorgeurs.»

Nassera Dutour évoque ensuite les quelques dispositions initiées par le gouvernement pour répondre aux doléances des familles de disparus, notamment avec le fameux «mécanisme ad hoc» mis en place en 2003. «Ce n'était pas un dispositif d'enquête, mais juste une interface entre les pouvoirs publics et les familles des disparus. Il n'empêche qu'on a marqué un point», dit-elle en indiquant que 6146 cas ont été recensés dans le cadre de ce dispositif. «Pour nous, c'était une autre forme de reconnaissance.» Après, il y eut la Charte et son pack «amnistie-amnésie». Nassera Dutour cite à ce propos l'ordonnance du 27 février 2006 portant mise en œuvre de la CPRN, et qui stipule clairement en son article 46 : «Est puni d'un emprisonnement de trois à cinq ans et d'une amende de

250 000 à 500 000 dinars quiconque qui, par ses déclarations, ses écrits ou tout autre acte, utilise ou instrumentalise les blessures de la tragédie nationale, pour porter atteinte aux institutions de la République algérienne démocratique et populaire, fragiliser l'Etat, nuire à l'honorabilité de ses agents qui l'ont dignement servie, ou ternir l'image de l'Algérie sur le plan international.» Le dernier passage fait ici ouvertement écho au «bahdaltouna» de Bouteflika. Mais les familles de disparus continuent plus que jamais à observer leur rituel du mercredi en criant : «Nous voulons la vérité!» sous la fenêtre de Farouk Ksentini.

Mustapha Benfodil